CAISSE NATIONALE
DU GENDARME

DOSSIER DE **PRESSE**

Janvier 2023

EDITO

On ne peut comprendre les valeurs de la Caisse Nationale du Gendarme sans revenir aux sources de la mutualité française, et plus particulièrement à travers l'histoire de son fondateur, le Capitaine Paoli.

Ce qu'il a imaginé pour toute la famille gendarmique va au-delà d'un accompagnement financier : il s'appuie sur des valeurs fortes d'entraide et de solidarité.

Car il ne faut pas oublier que nos gendarmes font sans aucun doute partie des corps de métiers les plus exposés et à risques : en 2022, on dénombre, hélas, 9 décédés et 7 932 blessés en service.

Aujourd'hui, c'est précisément ce pour quoi, à la Caisse Nationale du Gendarme, nous nous engageons et œuvrons, avec la volonté d'être toujours plus proche de nos adhérents et de les accompagner tout au long de leur vie.

Patrick PEYRAMAURE
Président de la Caisse Nationale du Gendarme

SOMMAIRE

Histoire 4

Naissance de la CNG 5

Dates-clés 6

Organisation 7

Environnement règlementaire et fonctionnement 8

Relation adhérents 9

Valeurs 10

Accompagnement 11

Aides 12

Services complémentaires 15

Partenaires 17

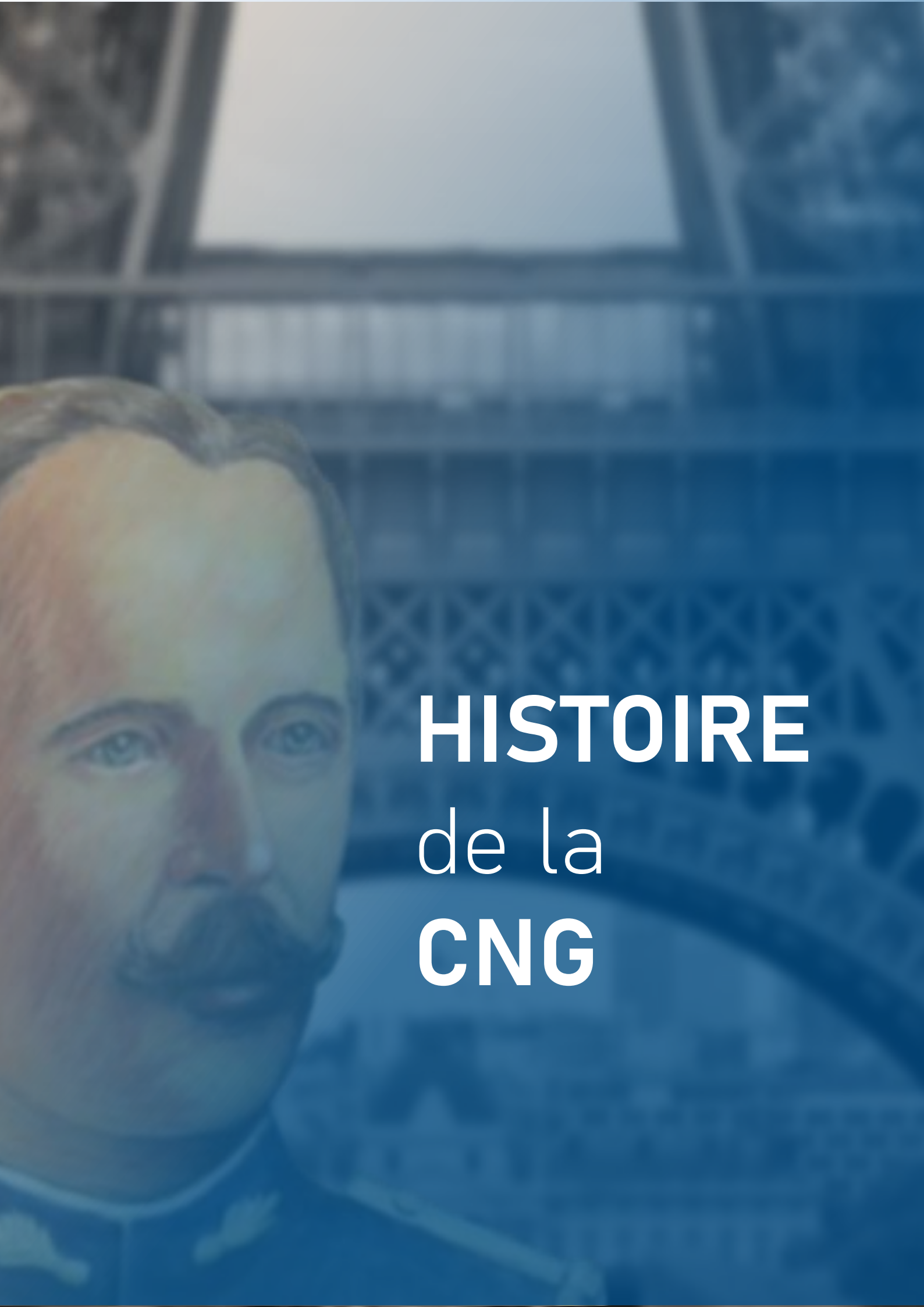

HISTOIRE de la CNG

AUX SOURCES DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Mutuelle d'action sociale fondée en 1888 par le Capitaine Paoli à l'intention des gendarmes en difficulté, de leurs familles, des veuves et des orphelins, la Caisse Nationale du Gendarme (CNG) appartient au cercle restreint des mutuelles corporatives plus que centenaires, dont la longévité repose sur leur capacité à **maintenir leur identité** tout en **s'adaptant aux mutations de l'environnement politique, économique et social**.

Le récit fondateur de ses origines, dominé par la figure du Capitaine Paoli, rappelle **les valeurs d'entraide et de solidarité** qui ont accompagné la mutuelle dans sa mission, auprès d'une profession aux besoins sociaux bien spécifiques. Dès lors, la CNG n'a cessé de se développer pour mieux les servir.

En 1945, le lourd bilan de la seconde Guerre Mondiale incite les sociétés mutualistes à jouer un rôle de tout premier plan dans la prise en charge de la complémentaire santé. Ainsi, la Caisse Nationale du Gendarme s'adapte au contexte social et **développe une activité dédiée au remboursement de soins**.

Ce n'est qu'en 2009 que la CNG reviendra exclusivement à sa vocation première : celle d'une **mutuelle d'accompagnement social**, dans le but d'être toujours plus proche de ses adhérents.

Pour le général Lepetit, ancien président de la CNG, « *c'est donc quelque part l'An I d'une mutuelle nouvelle, mais qui n'est que la refondation de la mutuelle originelle, telle que l'avait voulue Paoli* ».

Aujourd'hui, la CNG demeure ancrée dans la modernité et évolue sur le terrain de l'action sociale, proposant **des aides adaptées aux difficultés rencontrés par ses adhérents à chaque étape de leur vie**, qu'il s'agisse des gendarmes, de leur famille, des retraités ou des réservistes.

DATES-CLÉS

- 5 JANVIER 1888 - Les statuts de la Caisse sont approuvés par le ministre de l'intérieur. Ils sont repris dans un opuscule intitulé "Caisse du Gendarme - société de secours et de prévoyance de la gendarmerie". La Caisse est ainsi née, fruit de l'engagement mutualiste du capitaine François-Jean PAOLI.

- 27 NOVEMBRE 1888 - La "Caisse de Secours Mutuel" prend la dénomination "Caisse du Gendarme", sous la devise "Aider la veuve et l'orphelin".

- 22 AOUT 1896 - La Caisse du Gendarme est reconnue d'utilité publique. Parmi les premiers donateurs, le Président de la République Sadi CARNOT verse 1000 francs.

- 4 OCTOBRE 1961 - Nouvelle refonte des statuts et modification de l'appellation de la mutuelle, complétée par les termes "Caisse Nationale du Gendarme - Mutuelle de la Gendarmerie".

- 1er JANVIER 2002 - La mutuelle se met en conformité avec le nouveau code de la Mutualité imposé par l'Union Européenne.

- OCTOBRE 2008 – Création d'UNEO, par la fusion de l'activité santé des trois mutuelles de militaires : la Caisse Nationale du Gendarme (CNG), la Mutuelle Nationale Militaire (MNM) et la Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA).

- 2009 - La Caisse Nationale du Gendarme devient une mutuelle du Livre III du Code de la Mutualité. Elle recentre ses activités sur les aides sociales et retrouve ses missions originelles, tout en gardant les valeurs mutualistes de son fondateur.

ORGANISATION

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE & FONCTIONNEMENT DE LA CNG

La Caisse Nationale du Gendarme est un organisme à but non lucratif régi par le Livre III du Code de la Mutualité. Il s'agit donc d'une **mutuelle d'action sociale** affiliée à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et à la Mutualité Fonction Publique (MFP).

Le cœur du dispositif de la Caisse Nationale du Gendarme est constitué par son **réseau de représentants et délégués élus,** ainsi que de **correspondants**, **bénévoles** et **volontaires** parmi les actifs et les retraités, représentatifs de la population des adhérents.

Répartis sur tout le territoire national selon des critères géographiques (niveau département, région et outre-mer) et selon des critères de représentativité (active, retraités, écoles, officiers, veuves et veufs), **ils assurent un lien permanent avec les adhérents, dont ils sont les interlocuteurs privilégiés sur le terrain.**

Organe central de gestion de la CNG, le Conseil d'Administration œuvre en faveur de la mutuelle et de ses adhérents. Il présente à sa tête **un président et une vice-présidente, nommés par le Ministre des Armées**, entourés de 13 administrateurs élus par 90 délégués répartis sur tout le territoire national. Ces derniers sont eux-mêmes élus par les adhérents parmi des représentants agissant en tant que référents de proximité immédiate à l'échelle départementale.

En parallèle, un **organe de Direction**, soutenu par une équipe opérationnelle de 18 employés, veille à l'application de la stratégie d'action auprès des adhérents et des partenaires.

En 2022, la Caisse Nationale du Gendarme est fière d'installer la **parité au sein de son nouveau Conseil d'Administration.**

RELATION ADHÉRENTS

Le fonctionnement de la Caisse Nationale du Gendarme est fondé sur 3 piliers essentiels que sont la relation à l'adhérent, les aides sociales et les partenariats.

Les aides sociales proposées par la CNG sont réservées aux adhérents et leurs ayants-droit. **Le montant des cotisations s'élève à 20,40€ annuel** (soit 1,70€/mois). Une cotisation modérée qui permet à tout adhérent et aux ayants-droit d'accéder aux différentes aides et de bénéficier d'un accompagnement social adapté.

L'attribution de ces aides se fait toujours sur décision de la commission sociale, la cotisation n'ouvrant pas nécessairement droit à l'attribution des aides.

Divers outils ont été mis en place afin de privilégier la relation à l'adhérent, parmi lesquels :

- Un site internet ;
- Un espace adhérent ;
- Une plateforme téléphonique ;
- Une GRC (gestion de relation client/adhérent) ;
- Une GED (gestion électronique des documents).

L'accompagnement se fait de manière personnalisée, notamment via la plateforme téléphonique : en cas de besoin, **l'adhérent peut entrer directement en contact avec un membre de la CNG sans passer par un serveur vocal**. Ce dernier pourra ainsi lui fournir des réponses claires, un accompagnement personnalisé et une aide sociale adaptée à sa situation.

VALEURS

L'article 1er du code de la mutualité propose aux mutuelles une définition claire de leur mission :

> *« (…) contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie ».*

Sur le modèle d'une éthique mutualiste commune, la Caisse Nationale du Gendarme demeure profondément attachée à ses valeurs qui constituent le cœur de son mode de fonctionnement :

- **L'esprit de corps**, qui fonde et soude la communauté des gendarmes depuis plusieurs siècles ;
- **La solidarité et l'entraide**, qui constituent les valeurs fondatrices et fondamentales de la mutuelle ;
- **Le respect de la personne**, dans la mesure où la mutuelle d'accompagnement social est destinée à garantir à tous la meilleure aide possible.

De manière générale, la CNG fonctionne en gardant à l'esprit l'idée selon laquelle **chacun doit pouvoir accéder aux aides sociales**, cela en plaçant la solidarité comme point central guidant ainsi la politique de la mutuelle.

En accord avec ces valeurs, **la CNG œuvre à redistribuer, à l'euro près, l'ensemble des cotisations versées par les adhérents**.

ACCOMPAGNEMENT DE LA **CNG**

AIDES

La diversité des profils des adhérents, en termes d'âge, de situation sociale ou de niveau de vie, constitue un défi important nécessitant de mettre en œuvre un éventail de services et d'aides adaptées.

Par conséquent, la CNG propose 23 aides différentes pour accompagner les adhérents à chaque étape de leur vie. Chacune de ces aides est soumise à des conditions précisées au sein du règlement mutualiste et à la validation du dossier par la commission sociale :

SCOLARITÉ, ÉTUDES & VIE ACTIVE

- **Aide au paquetage** destinée à faciliter l'achat d'équipements nécessaires à certaines formations en école ;
- **Aide aux études** liée aux frais de scolarité.

VIE FAMILIALE

- **Aide à la naissance ou à l'adoption** ;
- **Aide aux frais de garde d'enfants** destinée à aider les parents contraints de faire garder leur enfant ;
- **Aide au droit de visite et d'hébergement des enfants** proposée au parent éloigné de l'habitation de l'ex-époux(se) en charge des enfants ;
- **Aide au célibat géographique** dédiée au militaire éloigné par un célibat géographique imposé.

LOGEMENT

- **Prêt cocooning,** destiné à financer les frais d'installation liés aux débuts d'une formation de gendarme ou à une première affectation. Il s'agit d'un prêt proposé par la Banque Française Mutualiste et dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la CNG ;

- **Prêt habitat,** destiné à financer l'acquisition ou la construction d'une résidence principale avec ou sans travaux. Il s'agit d'un prêt proposé par la Banque Française Mutualiste et dont les intérêts sont pris en charge par la CNG à hauteur de 1% du prêt proposé par la BFM ;

- **Garantie des prêts immobiliers** : garantie financière proposée par notre partenaire, le Fonds Mutuel de Garantie des Militaires (FMGM), évitant des frais de prise de sûreté réelle (hypothèque) dans le cadre de prêts immobiliers.

PROBLÈME DE SANTÉ

- **Aide exceptionnelle aux frais de santé** pour faire face à d'importantes dépenses de santé ;

- **Aide aux blessés et aux malades en CLM ou CLDM** afin de faire face à une décision médico-statutaire et au placement en congé de longue maladie ou en congé de longue durée pour maladie.

HANDICAP

- **Aide aux personnes en situation de handicap** destinée à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap ;

- **Aide à l'aménagement et aux dépenses liées au handicap** pour l'aménagement du domicile ou l'achat d'équipements adaptés ;

- **Prêt amélioration de l'habitat pour le handicap,** destiné à financer des travaux d'amélioration de l'habitation ou l'achat d'équipement adaptés. Il s'agit d'un prêt proposé par la Banque Française Mutualiste et dont les intérêts sont pris en charge par la CNG.

PERTE D'AUTONOMIE

- **Aide au placement en EHPAD ou en USLD** proposée aux adhérents dépendants souhaitant avoir recours à un placement temporaire ou définitif en EHPAD ou USLD ;

- **Aide au maintien à domicile** proposée aux personnes dépendantes souhaitant rester à domicile ;

- **Aide à l'aménagement dans le cadre de la perte d'autonomie** ;

- **Prêt amélioration de l'habitat pour la dépendance,** destiné à financer des travaux d'amélioration de l'habitation ou l'achat d'équipement adaptés. Il s'agit d'un prêt proposé par la Banque Française Mutualiste et dont les intérêts sont pris en charge par la CNG.

ORPHELIN, VEUVE & VEUF, OBSEQUES

- **Aide aux veufs et veuves à faibles revenus** destinée à aider les veuves(fs) à assumer toutes les charges ;

- **Aide aux orphelins** attribuée aux orphelins de moins de 26 ans ;

- **Aide aux obsèques** destinée à couvrir les frais de transport d'un défunt en cas de décès éloigné.

ALÉAS DE LA VIE

- **Aide exceptionnelle** proposée face aux imprévus de la vie et après participation éventuelle des organismes de droit commun et/ou militaires ;

- **Aide liée aux événements graves** proposée au bénéficiaire face à un événement grave (incendie, intempéries…) ;

- **Prêt aléas de la vie,** destiné à financer les frais liés aux aléas de la vie (réparation d'une voiture, changement de machine à laver…). Il s'agit d'un prêt proposé par la Banque Française Mutualiste et dont les intérêts sont pris en charge par la CNG.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

PARTENAIRES

BULLES DE RÉPIT : en partenariat avec la Fondation Saint-Pierre, la Gendarmerie Nationale, l'association Gendarmes de Cœur et la CNMSS, la Caisse Nationale du Gendarme (CNG) propose aux familles avec un enfant présentant des troubles du neurodéveloppement des séjours de vacances adaptées en bord de mer.

« PROF EXPRESS » : en partenariat avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, la Fondation Maison de la Gendarmerie et la SAS CLASSIP, la Caisse Nationale du Gendarme (CNG) propose aux orphelins de la gendarmerie un service de téléassistance aux devoirs, du primaire au Bac+2, ainsi que des ateliers Parents-Enfants, un coaching scolaire et parental et des aides pour les troubles « dys ».

CNG PREMIUM

Avec CNG PREMIUM, les adhérents de la Caisse Nationale du Gendarme bénéficient d'offres spécialement remisées auprès de divers partenaires.

En complément de l'accompagnement social de la CNG, les adhérents peuvent profiter de prix réduits sur des articles et services du quotidien dans plusieurs secteurs : loisirs, voyages, équipement… En perpétuel développement, l'éventail d'avantages s'étoffe au fil du temps et des négociations, directement conduites par la CNG auprès de prestataires.

RESIDENCES ÉTUDIANTES & HÔTELIERES

La Caisse Nationale du Gendarme dispose, avec ses partenaires Fondation Maison de la Gendarmerie et IGESA, de plusieurs logements meublés à tarifs préférentiels en Île-de-France et en province.

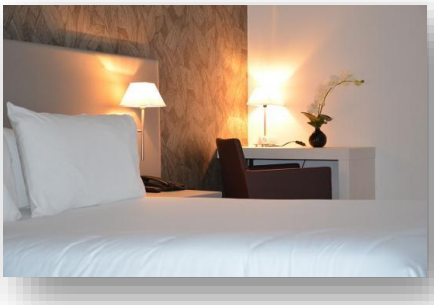

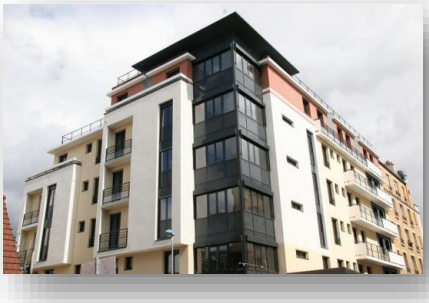

Logements étudiants :

- **Résidence Paoli**, 30 rue Vicq d'Azir, 75010 Paris ;
- **Résidence Paname 19**, 12 rue Curial, 75019 Paris ;
- **Résidence Simone Weil**, 5 place Joseph Frantz, 92100 Boulogne-Billancourt ;
- Dans de nombreuses villes de province avec **Nexity-Studéa** et **l'Association Parme.**

80 chambres hôtelières :

- **Résidence DESCARTES**, 162 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge.

PARTENAIRES

UNÉO

Unéo est née en octobre 2008 de la fusion de l'activité santé des trois mutuelles de militaires : la Caisse Nationale du Gendarme (CNG), la Mutuelle Nationale Militaire (MNM), la Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA).

Mutuelle du Livre II protégeant près d'1 million de personnes, Unéo est aujourd'hui un acteur majeur de la mutuelle militaire et constitue la première mutuelle de la Défense. Près de 90 % des personnels militaires du ministère des Armées et leur famille font aujourd'hui confiance à Unéo.

Aujourd'hui, 85% des adhérents de la CNG sont également adhérents Unéo.

Fondation Maison de la Gendarmerie

En 2015, la Caisse Nationale du Gendarme s'associe à la Fondation Maison de la Gendarmerie sous le label **Entraide Gendarmerie,** afin de développer des partenariats ambitieux dédiés aux actions de recrutement des adhérents et à l'accompagnement social, tel que le logement étudiant ou le réseau de référents dans les écoles de gendarmerie.

Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale

Avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), la Caisse Nationale du Gendarme ainsi que l'Action Sociale des Armées (ASA), la mutuelle Unéo, SOLIDARM et les états-majors, **ont mis en place un dossier unique permettant d'accélérer le traitement des demandes d'aide médico-sociale.**

IGESA

« Bras armé » de la politique sociale du ministère des armées, l'IGESA assure de nombreuses missions qui concernent tant l'organisation de colonies de vacances, que la gestion d'hôtels, résidences, clubs de vacances mais aussi celle d'établissements sociaux et médico-sociaux (structures d'accueil de jeunes enfants, lycée professionnel, maisons d'enfants favorisant l'accueil à responsabilité éducative, etc.).

Dans le cadre de notre partenariat, l'IGESA exploite pour le compte de la CNG, la résidence hôtelière « relais DESCARTES » située sur la commune de Montrouge.

Banque Française Mutualiste

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Banque de référence des agents du secteur public, la Banque Française Mutualiste partage les mêmes valeurs humaines de solidarité et de responsabilité que la CNG met au service de ses adhérents.

Dans le cadre de ce partenariat, la Caisse Nationale du Gendarme dispose d'offres de prêt spécifiquement construites pour faire face aux besoins de ses adhérents et de l'accès au fonds social de solidarité de la BFM (handicap, invalidité, dépendance).

Fonds Mutuel de Garantie Militaire

Le Fonds Mutuel de Garantie des Militaires a été créé par la Mutuelle Nationale Militaire (MNM) et l'Association Générale de Prévoyance Militaire (AGPM). Ces deux structures ont été successivement rejointes par la Mutuelle de l'Armée de l'Air et la Caisse Nationale du Gendarme, puis très récemment par la mutuelle Unéo.

Le Fonds Mutuel de Garantie des Militaires propose la garantie financière des prêts immobiliers pour acheter, construire, rénover ou racheter un crédit immobilier.

Bureau de l'Action Sociale, des Blessés et du Handicap (BASBH) & Mission Accompagnement Handicap (MAH)

Le BASBH de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) assure la coordination d'actions de solidarité et de soutien avec les réseaux médicaux, sociaux et associatifs. Il accompagne les blessés, malades et familles endeuillées de la Gendarmerie.

Créée en 2020 au sein de la DGGN, la MAH coordonne le soutien auprès de 2 000 gendarmes aidants familiaux auprès d'un proche en situation de handicap. Elle contribue à la politique d'accompagnement des blessés de la gendarmerie.

Le partenariat avec la MAH vise à créer avec la Fondation Saint-Pierre des séjours familiaux de répit aidant/aidé à Palavas-les-Flots (34) dans le cadre d'une opération nommée « Bulles de Répit ».

Ces séjours offrent une possibilité nouvelle et innovante d'accéder aux vacances pour les familles de gendarmes avec enfant handicapé en situation complexe.

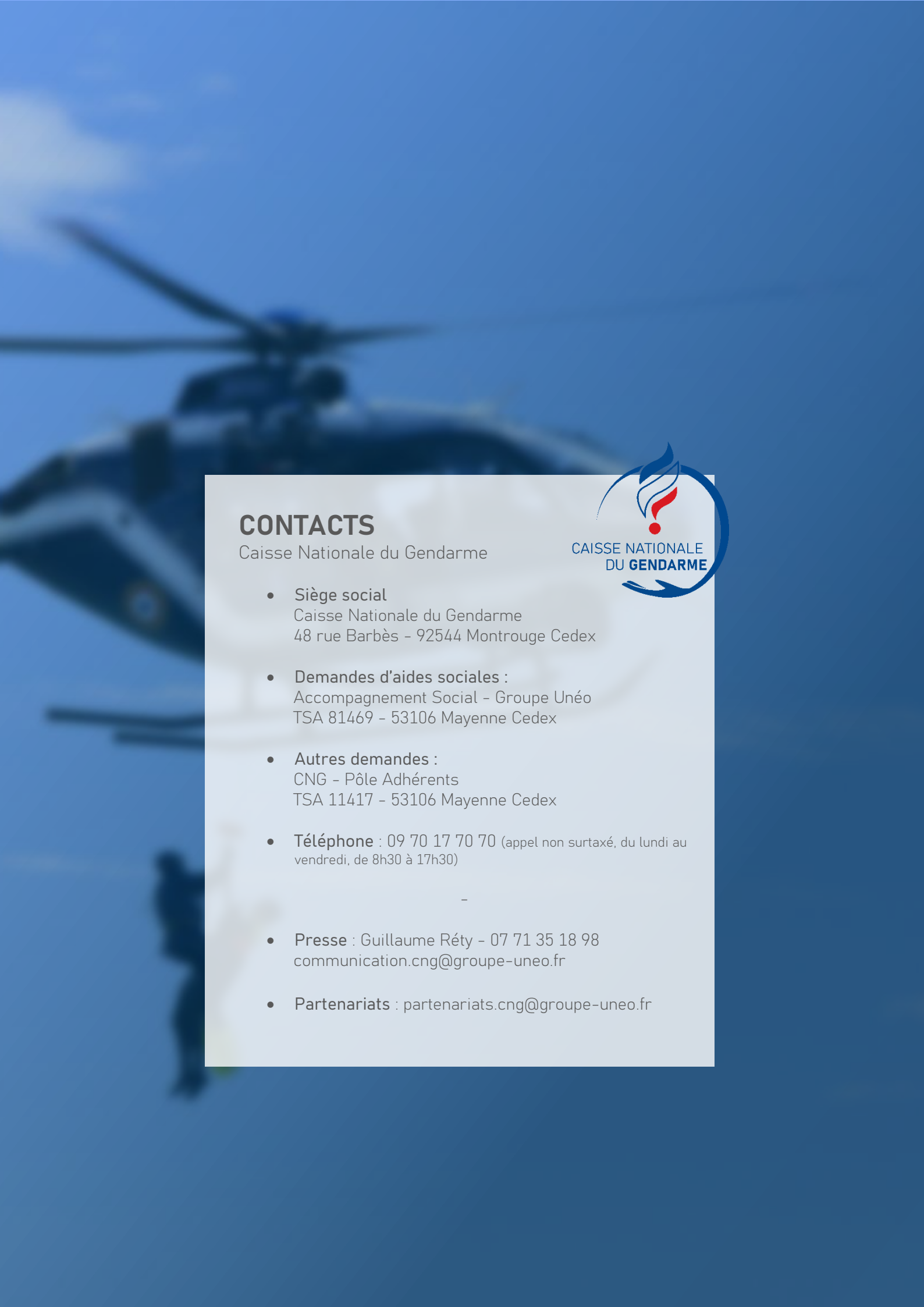

CONTACTS

Caisse Nationale du Gendarme

CAISSE NATIONALE DU GENDARME

- **Siège social**
  Caisse Nationale du Gendarme
  48 rue Barbès – 92544 Montrouge Cedex

- **Demandes d'aides sociales :**
  Accompagnement Social - Groupe Unéo
  TSA 81469 – 53106 Mayenne Cedex

- **Autres demandes :**
  CNG - Pôle Adhérents
  TSA 11417 – 53106 Mayenne Cedex

- **Téléphone** : 09 70 17 70 70 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30)

-

- **Presse** : Guillaume Réty – 07 71 35 18 98
  communication.cng@groupe-uneo.fr

- **Partenariats** : partenariats.cng@groupe-uneo.fr